

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	09
----	----	----

Date de la convocation :  
19.05.2011

Date d'affichage :  
30.05.2011

Objet de la délibération :  
DEMANDE D'ANNULATION  
ET D'ABROGATION DES  
PERMIS D'EXPLORATION DE  
GAZ DE SCHISTE

Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture le 30.05.2011

Le Maire,  
J.F BORIE,

**SEANCE DU 26.05.2011**

L'an deux mille onze et le jeudi vingt-six mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -

Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN  
JM TARDIF – L. CHALVET –  
G. MERCA – JP ROGIER

Absents : *Excusés* : Mme ESPENEL Marie-Danielle – Mr ANDRE Christian

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC a exercé auprès du Tribunal Administratif de LYON un recours pour excès de pouvoir contre tous les arrêtés pris par les Maires de la zone concernée par le permis d'exploitation dit « de Villeneuve de Berg » en interdisant la recherche de mines de Gaz de Schiste par la technologie dite « de fracturation hydraulique ».

Le Maire précise que l'arrêté qu'il a pris au nom de la Commune de BEAULIEU a fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de LYON le 28 avril 2011.

**Confirmant** notre position sur les conséquences désastreuses sur notre environnement et sur les dangers pour l'avenir de nos territoires,

**Confirmant** la délibération du 03 février 2011, prise par notre Conseil Municipal demandant l'annulation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « de Villeneuve de Berg » à l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC,

Le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer son opposition à cet arrêté, d'en demander l'annulation et l'abrogation auprès des autorités compétentes.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande l'annulation et l'abrogation de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Villeneuve de Berg » à l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme, Le Maire, JF BORIE,

Commune de BEAULIEU  
Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République Française